



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Articulation des numéros d'appel d'urgence

Question écrite n° 26790

Texte de la question

M. Hervé Saulignac interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'articulation des numéros d'appel d'urgence et sur la possibilité de remettre à plat le système actuel et de le limiter à deux numéros : l'un ayant pour objectif de répondre sans délai à toutes les situations d'urgence et l'autre visant à traiter les demandes de soins non programmées. Aujourd'hui, la France compte treize numéros d'appels d'urgence et pourtant la majorité des appels reçus par le 15 et le 18 ne correspondent plus à des situations relevant de l'intervention des services receveurs. Ce nouveau système permettrait d'offrir à la population une réponse plus lisible, rapide et efficace aux situations de détresses rencontrées par la population. Il lui demande donc s'il entend réformer le système d'appel d'urgence et s'il envisage la mise en place de deux numéros distincts au lieu des treize dont la population dispose actuellement.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Saulignac](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26790

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2020](#), page 1158

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)